

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CD155

présenté par

M. Saddier, M. Jacob, M. Herth, M. Bussereau, M. Albarello, M. Aubert, M. Bénisti, M. Chatel,
M. Chevrollier, M. Douillet, M. Furst, M. de Ganay, M. Gest, M. Ginesy, M. Heinrich,
M. Kossowski, Mme Lacroute, M. Leboeuf, M. Olivier Marleix, M. Marlin, M. Nicolin, M. Priou,
Mme Rohfritsch, M. Sermier, M. Solère et M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 18, insérer l'article suivant:**

Le gouvernement remet chaque année, sous douze mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport au Parlement faisant état des économies réalisées suite à la mise en œuvre de la réforme ferroviaire.

Ce rapport est soumis à l'avis simple de L'Autorité de régulation des activités ferroviaires.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La réforme ne peut ignorer l'inquiétante crise de notre système ferroviaire. Il perd 3 milliards d'euros par an. Sa dette, celle de RFF et de la SNCF, se creuse et atteint 43 milliards d'euros, pesant sur l'investissement, et porte un risque de stagnation et de contraction du réseau. L'activité ferroviaire de SNCF Geodis a chuté de moitié, faisant de la France, malgré l'apport de la concurrence, une exception européenne : le déficit des InterCités croît, les Régions ne font pas face au coût du Transilien et du TER ; la rentabilité du TGV s'effrite. Les charges de structure sont élevées. Les coûts dérivent de 3% par an. Le réseau vieillit et stagne. Les lignes capillaires sont à l'abandon.

Le gouvernement a justifié la réforme au vu des économies qu'elle est supposée entraîner sans donner pour autant des pistes sérieuses et précises sur les domaines qui seraient directement impactées par les réductions des coûts escomptées.

Quelles économies précisément cette réforme permet-elle de faire et dans quel montant et à quelle échéance ? Nul n'est capable de le préciser à l'heure actuelle.

Cet amendement prévoit que les élus de la nation soient régulièrement informés sur le véritable impact de la réforme en terme de réduction de la dette de notre système ferroviaire.